

Vous avez une expérience professionnelle comme accueillante d'enfants ?

Vous êtes en fonction (sous statut salarié ou conventionné) dans un service d'accueil d'enfants (SAE) du secteur privé ou public. Vous souhaitez valoriser votre expérience ou développer une mobilité professionnelle ? Alors, vous pouvez vous inscrire dans notre projet de valorisation de l'expérience si vous remplissez les conditions suivantes :

- un certificat d'études du 2^e degré de l'enseignement secondaire (CE2D),
ou
- un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI),
ou
- un certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).
- une connaissance bureautique de base (démarrage d'un PC, utilisation de Word, envoi de mails, ...).
- une bonne capacité d'organisation (études en autonomie, quelques cours en semaine et/ou le samedi).
- la possibilité de vous déplacer pour quelques séminaires en présentiel (véhicule personnel ou transport en commun).



Qui contacter ?

- Le Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants :
vae@apefasbl.org ou 0471/357.215

Un projet mené par l'Enseignement de promotion sociale, l'ONE et le Fonds social des Milieux d'Accueil d'Enfants.



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fw-b.be - 0800 20 000

Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'enseignement supérieur,
de l'enseignement tout au long de la vie et de
la recherche scientifique

Direction de l'enseignement de promotion sociale
Rue Lavallée, 1-1080 Bruxelles
www.promsoc.cfwb.be
www.enseignement.be
Novembre 2023

E.R.: Quentin David - Administrateur général f.f. - Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles

Enseignement de
promotion sociale

Accueillantes
d'enfants :
valorisation de
l'expérience



Le projet de valorisation de l'expérience des accueillantes d'enfants, c'est quoi ?

Ce parcours de formation vous permettra d'obtenir le certificat de qualification « Auxiliaire de l'enfance », conforme à la législation en vigueur depuis septembre 2022 pour tout le personnel d'accueil en petite enfance.

Ce certificat peut vous permettre de suivre un cursus allégé pour obtenir le CESS.

La réforme du secteur de la petite enfance, en vigueur depuis septembre 2022, a plusieurs objectifs :

- uniformiser les titres requis pour exercer au sein des différents types d'accueil de la petite enfance (accueil à domicile et en milieu collectif) ;
- offrir d'importantes opportunités en termes de statut social, de mobilité professionnelle, de compétences, de reconnaissance de la qualité du service et de cohérence vis-à-vis des autres secteurs de la petite enfance.

Les étapes de la formation

Ce projet compte deux étapes : la valorisation de l'expérience et le suivi de modules de cours.

1^{re} étape : valorisation de l'expérience

Vous avez une expérience professionnelle comme accueillante ?

Vous pouvez gagner du temps et faire valoriser votre expérience de travail.

Comment ? En rédigeant des rapports de stage et en passant un test qui prouve la maîtrise de certaines compétences du métier (notamment pour les cours « Déontologie professionnelle » et « Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité : approfondissement méthodologique »).

Vous pouvez bénéficier de 8h d'accompagnement à la préparation de cette valorisation.

Cette valorisation pourra se faire dans un établissement de promotion sociale près de chez vous.

2^e étape : suivi de modules de cours

Vous devrez suivre 300 périodes de cours :

- des cours en ligne à votre rythme mais dans un délai imparti (via une plateforme Moodle)
- quelques séminaires en présentiel, durant la semaine et/ou le samedi

Vous devrez ensuite présenter une épreuve intégrée.

Le projet est gratuit pour le personnel des services d'accueil d'enfants :

- pour le personnel sous statut conventionné : double défraiement pour les journées de formation en présentiel,
- pour le personnel sous statut salarié : congé éducation payé.

